



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'YEU

Séance du : 08 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/127

<p>Date Convocation 29/05/2026</p> <p>Date Affichage 29/05/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 24 - procuration 03 - absents 00 	<p>Le 8 Juin Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Manon PLESSIS ; Alain MOUSNIER ; Cyril TARAUD ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN</p> <p><u>PROCURATIONS 3</u> : Christine LE BRIS donne procuration à Vincent ROIRAND ; Maryline SAUVADET donne procuration à Nathalie BARBOTIN ; Gaëlle CHAPUT donne procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><u>ABSENTS 0</u></p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS</p>
--	---

BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : M. Vincent ROIRAND

Depuis 2024, le compte financier unique (CFU) est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens qui vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il a pour objet d'arrêter les comptes 2025 de la Commune de L'Île d'Yeu et de déterminer les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les restes à réaliser qui sont reportés sur l'exercice 2026.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fait référence au compte administratif. Aussi, le maire ne doit pas participer au vote.

Le budget Assainissement de l'exercice 2025 pour lequel le Compte financier unique vous est soumis pour vote s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour lequel se dégagent les résultats suivants :

Mairie de l'Île d'Yeu - Assainissement - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 031 384,13	763 941,12	1 795 325,25	
	Recettes réalisées (1)	B	772 313,90	931 075,49	1 703 389,39	
	Restes à réaliser	C	362 740,00	0,00	362 740,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 029 150,39	809 715,34	3 838 865,73	
	Dépenses réalisées (1)	E	1 127 433,42	774 414,82	1 901 848,24	
	Restes à réaliser	F	265 261,06	0,00	265 261,06	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-355 119,52	156 660,67	-198 458,85	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 997 766,26	45 774,22	2 043 540,48	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	1 642 646,74	202 434,89	1 845 081,63	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	97 478,94	0,00	97 478,94	
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	1 740 125,68	202 434,89	1 942 560,57	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant que cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des finances du 12 Février 2026,

Considérant le code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (21 POUR, 5 ABSENTIONS : Minorité) :

- ♦ **RECONNAIT** la sincérité des résultats et des restes à réaliser,
- ♦ **VOTE** le Compte financier unique 2025 du budget assainissement et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ne participe pas au vote.

L'Île d'Yeu, le 12 Juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD